

# Auto XS Efface rayures Finish No. 2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 03-12-20 Date de révision: 03-12-20 Remplace la version de: 24-10-19 Version: 7.01



### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Auto XS Efface rayures Finish No. 2

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Agent lustrant

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

STARK GmbH

Kagerser Hauptstr. 22

94315 Straubing - Germany

T +49 9421 703817-0 - F +49 9421 703817-99

[info@stark-ps.de](mailto:info@stark-ps.de) - [www.stark-ps.de](http://www.stark-ps.de)

##### Adresse e-mail de la personne compétente:

sds@kft.de

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays     | Organisme/Société   | Adresse                               | Numéro d'urgence | Commentaire   |
|----------|---|---------------------------------------|------------------|---|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine<br>Astrid | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245   | Toutes les questions<br>urgentes concernant<br>une intoxication: 070<br>245 245 (gratuit,<br>24/7), si pas<br>accessible 02 264 96<br>30 (tarif normal) |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable

Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

#### 2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

# Auto XS Efface rayures Finish No. 2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



### 3.2. Mélanges

| Nom  | Identificateur de produit               | %           | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|---|-------------|---|
| Kaolin<br>substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE) | (N° CAS) 1332-58-7<br>(N° CE) 310-194-1 | ≥ 10 – < 20 | Non classé  |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.   |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.  |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si les troubles continuent, consulter un médecin.  |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Jet d'eau bâton.   |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |  |
|---|--|
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dégagement possible de fumées toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. |
|---|--|

### 5.3. Conseils aux pompiers

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.                   |
| Autres informations          | : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                      |                                    |
|----------------------|------------------------------------|
| Procédures d'urgence | : Ventiler la zone de déversement. |
|----------------------|------------------------------------|

#### 6.1.2. Pour les secouristes

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". |
|--------------------------|--|

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

# Auto XS Efface rayures Finish No. 2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
- Autres informations : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Précautions à prendre pour la manipulation. Voir rubrique 7. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à température ambiante. Protéger contre le gel.
- Indications concernant le stockage commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veuillez lire attentivement le manuel d'instructions!

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Kaolin (1332-58-7)

#### Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Nom local                        | Kaolin (fraction alvéolaire) # Kaolien (inadembare fractie) |
| Limit value [mg/m <sup>3</sup> ] | 2 mg/m <sup>3</sup>   |
| Référence réglementaire          | Koninklijk besluit/Arrêté royal 21/01/2020                  |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Caoutchouc nitrile. EN 374. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

#### Protection oculaire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections. EN 166

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. EN ISO 13688

# Auto XS Efface rayures Finish No. 2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



### Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre. A/P2. EN 143. La protection respiratoire est à utiliser dans le seul but de maîtriser le risque demeurant lors de tâches brèves, si toutes les mesures pratiquement réalisables visant à la réduction des risques à la source de danger ont été respectées, mise en retrait et/ou aspiration locale, par ex.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

### Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les indications ci-dessus aux équipements de protection se réfèrent à l'utilisation commerciale de quantités plus grandes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| État physique  | : Liquide                        |
| Apparence  | : Liquide pâteux.                |
| Couleur  | : blanchâtre.                    |
| Odeur  | : caractéristique.               |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible       |
| pH   | : 7                              |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible       |
| Point de fusion  | : Non applicable                 |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible       |
| Point d'ébullition                                     | : 100 °C                         |
| Point d'éclair   | : Aucune donnée disponible       |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible       |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible       |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Non applicable                 |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible       |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible       |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible       |
| Masse volumique  | : 1 g/cm <sup>3</sup>            |
| Solubilité   | : Eau: Insoluble                 |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)         | : Aucune donnée disponible       |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible       |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible       |
| Propriétés explosives                                  | : Le produit n'est pas explosif. |
| Propriétés comburantes                                 | : Non comburant.                 |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE)                  | : Non applicable                 |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE)                  | : Non applicable                 |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Auto XS Efface rayures Finish No. 2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|   |   |
|---|---|
| Toxicité aiguë (orale)  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)          |
| Toxicité aiguë (cutanée)  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)          |
| Toxicité aiguë (Inhalation)   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)          |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)<br>pH: 7 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)<br>pH: 7 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)          |
| Mutagenicité sur les cellules germinales                              | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)          |
| Cancérogénicité   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)          |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)          |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)          |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)          |
| Danger par aspiration   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)          |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|  |  |
|--|--|
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Auto XS Efface rayures Finish No. 2

|                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Le produit n'a pas été testé. |
|------------------------------|-------------------------------|

#### Kaolin (1332-58-7)

|                              |                    |
|------------------------------|--------------------|
| Persistance et dégradabilité | Non biodégradable. |
|------------------------------|--------------------|

# Auto XS Efface rayures Finish No. 2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Auto XS Efface rayures Finish No. 2

Potentiel de bioaccumulation | Le produit n'a pas été testé.

#### Kaolin (1332-58-7)

Potentiel de bioaccumulation | Ne s'applique pas aux substances non organiques.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Auto XS Efface rayures Finish No. 2

Ecologie - sol | Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Auto XS Efface rayures Finish No. 2

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

### Composant

|                    |   |
|--------------------|---|
| Kaolin (1332-58-7) | Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII<br>Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |
|--------------------|---|

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Catalogue européen des déchets. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

# Auto XS Efface rayures Finish No. 2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Indications de changement:

Version(s) 1.00 - 5.02 n'est pas /ne sont pas disponibles pour cette langue.

| Rubrique | Élément modifié   | Modification | Remarques |
|----------|-------------------|--------------|-----------|
|          | Révision générale |              |           |
| 1.1      | Nom commercial    |              |           |

#### Abréviations et acronymes:

|     |   |
|-----|---|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| ETA | Estimation de la toxicité aiguë   |
| CLP | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008                 |

# Auto XS Efface rayures Finish No. 2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



|       |   |
|-------|---|
| FBC   | Facteur de bioconcentration   |
| CE50  | Concentration médiane effective   |
| IATA  | Association internationale du transport aérien  |
| IMDG  | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| CL50  | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| LD50  | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)   |
| PBT   | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| RID   | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer                       |
| FDS   | Fiche de Données de Sécurité  |
| vPvB  | Très persistant et très bioaccumulable  |
| DMEL  | Dose dérivée avec effet minimum   |
| DNEL  | Dose dérivée sans effet   |
| DPD   | Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses  |
| DSD   | Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses  |
| CIRC  | Centre international de recherche sur le cancer   |
| LOAEL | Dose minimale avec effet nocif observé  |
| NOAEC | Concentration sans effet nocif observé  |
| NOAEL | Dose sans effet nocif observé   |
| NOEC  | Concentration sans effet observé  |
| OECD  | Organisation de coopération et de développement économiques   |
| PNEC  | Concentration(s) prédite(s) sans effet  |
| STP   | Station d'épuration   |
| TLM   | Tolérance limite médiane  |

Sources des données : Indications du producteur.  
Service établissant la fiche technique: : KFT Chemieservice GmbH  
Im Leuschnerpark. 3 64347 Griesheim  
Germany

Tel.: +49 6155-8981-400 Fax: +49 6155 8981-500  
Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 8981-522

Personne de contact : Yi Shi

KFT SDS EU 11

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.